

## RAPPORT D'ESSAI N° 24-369444

Édité le 21/05/2024

N° Commande Client :

Passée par : ARS

Réceptionné le: 14/05/2024 - T°=6,8

 Réserves

MAIRIE DE JOUGNE

MONSIEUR LE MAIRE

1, place de la mairie

25370 JOUGNE

Ce rapport d'essai, qui comporte 1 page, ne concerne que les échantillons soumis à l'essai et tels qu'ils ont été reçus. Il ne peut être reproduit, que dans son intégralité, et uniquement avec l'accord préalable du laboratoire. Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministre chargé de l'environnement -, et par le ministre chargé de la santé : Résultat d'analyse rendu sous le couvert de l'agrément du ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 26 juin 2023 identifié par ' Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande. Seules les prestations identifiées par le symbole (1) rapportées dans ce document sont couvertes par une accréditation. La déclaration de conformité ne prend pas en compte les incertitudes. Elle est rendue sous accréditation lorsque l'ensemble des résultats pour lesquels elle s'applique (ceux pour lesquels figurent des références et/ou des limites de qualité) sont eux-mêmes rendus sous accréditation. (2) Lors de la mise en œuvre de la méthode associée au paramètre, un écart aux conditions définies par cette méthode a été constaté; l'étude d'impact réalisée en interne a démontré que l'analyse pouvait être poursuivie et que les résultats restaient exploitables. Hormis les essais réalisés in-situ, les autres ont été réalisés au sein des laboratoires concernés. Les données fournies par le client sont identifiées en italique.

## Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire organisé par l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté

Echantillon: 24-369444

METD2

Eau d'alimentation

Type d'analyse: Eau d'alimentation - Numéro PSV : 390

Type d'eau: T

Nom de l'installation: JOUGNE AGGLOMERATION

Nom du PSV: CENTRE VILLAGE

Localisation Exacte: TOILETTES PUBLIQUES

Commune du point de surveillance:

JOUGNE

Type d'installation: UDI

Type de visite: D2

Motif du prélèvement: CS

Eau conforme aux limites de qualité et satisfaisante au regard des références de qualité pour les paramètres analysés et pour l'échantillon soumis à l'essai.

## Prélèvement réalisé par: LPI

Date et heure de prélèvement

Prélevé le : 14/05/2024 À 11:56

Méthode

FD T90-520 / NF EN ISO19458

Nom du préleveur

MOUSSA DIALLO

## Analyse Physico-chimique réalisée par Qualio

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Limite Qualité	Référence Qualité	Début Analyse
(1) Cuivre	NF EN ISO 11885	0,450	mg/L	2	1	16/05/2024
(1) Nickel	NF EN ISO 11885	<2	µg/L	20		16/05/2024
(1) Plomb	NF EN ISO 11885	2,1	µg/L	10		16/05/2024

les filtres millipore AP40 047 05 sont utilisés pour le dosage des matières en suspension; les résultats sont rendus en prenant compte les matières en suspension sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques. Si le délai entre le prélèvement et la réception au laboratoire dépasse 24h, des réserves sont appliquées. Le résultat de la mesure de la conductivité a été ramené à 25°C par un dispositif de correction de la température. La température de l'eau est systématiquement donnée avec la mesure du pH. Dans le cas de paramètres faisant appel à un calcul, les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul. Les DBO sont réalisées avec suppression de la nitrification et a minima, deux dilutions pour la DBO diluée; les résultats bruts des dilutions sont disponibles sur demande. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Lorsque l'incertitude est fournie, elle se rapporte uniquement à l'essai.

**Observations :** Le prélèvement vous est rendu hors accréditation (car pas de paramètres terrain mesurés pour le 1er jet), cependant, il a été réalisé selon les normes en vigueur sous respect de l'accréditation.

Le 21/05/2024, validé par :

DRUART Coline, Responsable de laboratoire

--- FIN DU RAPPORT ---